

LE SYSTÈME PINYIN : UN SYSTÈME DE TRANSCRIPTION DE L'ÉCRITURE CHINOISE EN CARACTÈRES LATINS

Rapport présenté par la Tchécoslovaquie

La République populaire de Chine a adopté en 1958, pour la transcription du chinois en caractères latins, le système connu sous le nom de système Pinyin.

Il est vrai qu'il n'existe pas d'exemples pour illustrer l'emploi de ce système de transcription dans la pratique cartographique; la République populaire de Chine n'a pas encore établi de cartes où les toponymes seraient écrits en caractères latins. Toutefois, le système de transcription Pinyin est utilisé par exemple dans la presse, dans les transports, dans les travaux de bibliographie, etc.

Ces dernières années, le système Pinyin a été employé dans de nombreux ouvrages cartographiques, et notamment les suivants : *Grosser Bertelsmann Weltatlas* (Gütersloh, 1961), *Politischer Weltatlas* (Budapest, 1961), *Map of China* (Budapest-Stockholm, 1967), *The International Atlas* (Chicago, 1969), *Gran Atlas Aguilar* (Madrid, 1969) et *Carte du monde à l'échelle de 1/2 500 000* (Sofia — Prague — Leipzig — Budapest — Varsovie — Bucarest — Moscou, 1962-1972).

Le système Pinyin est fondé sur le dialecte moderne de Pékin. La phonétique exacte de ce dialecte a été déjà étudiée à fond par les sinologues. En 1918, elle a été employée dans le système de transcription Zhuyin zimu (Chu-yin-tzu-mu) qui, tout en étant lié aux idéogrammes de l'écriture chinoise, est formé par des lettres et, plus tard (Chang-hai, 1937) dans le dictionnaire Cihai (Tz'u-hai). Le système Wade-Giles est fondé sur le même procédé de transcription. Par conséquent, le système Pinyin permet de transcrire facilement tous les

mots chinois qui figurent dans les dictionnaires où ils sont écrits selon l'un des deux systèmes Zhuin zimu et Wade-Giles.

Mais il existe aussi un dictionnaire spécial de transcription *Hanzi Pinyin Jianzi* (Chang-hai, 1958), Xin Zhishi Chubanshe, qui contient plus de 6 000 idéogrammes transcrits selon le système Pinyin. Si l'on compare ces signes avec ceux de l'atlas chinois (Chang-hai, Zhonghua Renmin Gogheguo Dituji, 1957), qui contient quelque 16 000 noms, on constate qu'environ 3 pour cent seulement des noms ne peuvent pas être transcrits. C'est pourquoi la transcription du chinois par le système Pinyin ne doit pas soulever plus de difficultés que la transcription de toute autre langue à écriture non latine.

Point de vue de la délégation tchécoslovaque

Etant donné les avantages incontestables du système Pinyin, tels qu'ils ont été soulignés par H.D. Talbot de Hong-Kong, et le fait que chaque pays a le droit de décider de lui-même de la manière dont les noms qu'il emploie seront reproduits à l'étranger, la délégation tchécoslovaque se prononce en faveur de la proposition de la délégation hongroise concernant l'adoption du système Pinyin pour la transcription des noms géographiques chinois, bien que, jusqu'à présent, les dénominations chinoises aient été reproduites en Tchécoslovaquie selon le procédé de transcription adopté par les sinologues tchèques en 1952.

La délégation tchécoslovaque est d'avis que cette proposition doit faire l'objet d'une recommandation en vue de son adoption.

* Le texte original de ce rapport a paru sous la cote E/CONF.61/L.90.

MANUEL DE ROMANISATION, 1972 (ROMANIZATION GUIDE, 1972)*

Rapport présenté par les Etats-Unis d'Amérique

* Le texte original de ce rapport, préparé par le Chef de l'Office géographique, Direction de la recherche fonctionnelle, Bureau des renseignements et de la recherche, Département de l'intérieur des Etats-Unis d'Amérique, et par l'United States Board on Geographic Names (Commission des noms géographiques), figurait dans le

document paru sous la cote E/CONF.61/L.92 et a été distribué aux participants. Pour obtenir des exemplaires de l'édition 1972 du Manuel de romanisation, on doit s'adresser à l'United States Board of Geographic Names (Commission des noms géographiques), Washington, D.C., Etats-Unis d'Amérique.

DES PRINCIPES DE LA ROMANISATION*

Rapport présenté par la Hongrie

La première Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques avait déjà montré que la question la plus discutée était celle de la romanisation. Le Président de la Commission III de cette Conférence s'était montré favorable au principe dit

«des récepteurs» (ce terme désignant les pays où sont parlées les langues d'aboutissement et, dans ce cas précis, les pays utilisant l'alphabet latin), selon lequel ce sont ces derniers qui devraient décider du système international de normalisation. Mais une vive opposition s'était déjà manifestée à cette époque, comme en témoigne le memorandum présenté par neuf pays (publié comme document de travail n° 5 de la réunion de 1970 du

* Le texte original de ce rapport a paru sous la cote E/CONF.61/L.97.